Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 038-213805450-20261013-2026_153_DA-CC

DECISION ADMINISTRATIVE

2026_153_DA

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Convention avec la Maison Familiale et Rurale Trièves, Beaumont et Matheysine
Année scolaire 2026/2027
Travaux paysagers et gestion des milieux naturels et de la faune

Le Maire

DÉCIDE

De conclure une convention avec la Maison Familiale et Rurale Trièves, Beaumont et Matheysine – 50 avenue de Rivalta – 38450 VIF, représentée par son Directeur Monsieur Vincent LAFRANCESCHINA, aux fins de mise à disposition par la commune des sites pour la mise en œuvre de « chantiers-écoles » dans le cadre des formations proposées par la Maison Familiale et Rurale.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2026/2027.

De signer la convention de travaux paysagers et gestion des milieux naturels et de la faune pour l'année scolaire 2026/2027 annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : Maire

Le Maire,
Guillaume CARASSIO

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.